

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le Vendredi 12 septembre 2014 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Laurent Thafournel, Catherine Benoits, Christian Dermont, Christophe Baudin, Natacha Beauflis.

Absents excusés : Jean-Marie Stravaux, Céline Cantrel et Anthony Carlès.

Pouvoirs : Anthony Carlès donne pouvoir à Laurent Thafournel.
Céline Cantrel donne pouvoir à Thierry Beaudou.
Jean-Marie Stravaux donne pouvoir à Alain Lebouc.

Christophe Baudin est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014.

En début de séance Monsieur le maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à **Monsieur Gérard Vandecandelaère** maire de la commune d'Amfreville-Les-Champs de 1971 à 2001, décédé le 30 juillet 2014.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégués</u>	<u>Remarques</u>
SDE	Alain Lebouc	Lecture du Rapport d'Activités 2013. Election du nouveau bureau syndical. Réflexion au sujet de l'alimentation en gaz de ville sur le territoire de la commune. Un sondage pourrait être envisagé auprès des habitants du bourg .

Arrêtés du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris les arrêtés municipaux suivants :

- N° 5/2014 : Arrêté permanent de circulation CR n°14 La Ruelle
- N°6/2014 : Arrêté sur l'usage des cloches à des fins civiles. (En hommage au centenaire de la mobilisation de la guerre 14-18)
- N°7/2014 : Arrêté randonnée équestre. (Hameau de Yémanville)
- N°8/2014 : Arrêté de Dépenses imprévues. (Frais de dossier emprunts)

Modification ordre du jour.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la modification de la Taxe d'Aménagement (TA).

Délibération n°36/2014

Taxe d'Aménagement (TA)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, depuis cette année, le conseil municipal a la possibilité d'exonérer totalement les abris de jardin inférieurs à 20 m², soumis à déclaration préalable de la Taxe d'Aménagement (TA), en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardins inférieurs à 20 m².

Rappel calcul de la Taxe d'Aménagement :

Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux part communale

$$xxx \text{ m}^2 \quad x 712 \text{ € (valeur 2014)} \quad x 1\%$$

Délibération n°37/2014

Validation prix de l'eau.

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'activités du Syndicat d'eau (SIAEPA) sur les prix et la qualité de service Eau, Assainissement et Assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte les prix de l'eau fixé par le SIAEPA de la région de Doudeville.

Délibération n°38/2014

Convention Fonds Aide aux Jeunes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes qui est calculée sur la base de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 38.87 € (169 habitants x 0.23€)

Délibération n°39/2014

Subvention AACD.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2014 sa participation au projet éducatif local et d'adhérer à l'Association-jeunesse du Canton de Doudeville (AACD) :

- en votant une subvention d'un montant de 400.00 € qui sera versée à réception du titre à la Mairie d'Yvecrique coordinatrice administrative des subventions qui reversera l'ensemble des subventions en un mandat,

- en renouvelant l'adhésion à l'AACD, structure support du Projet Educatif Local et d'autoriser son président à signer la convention avec Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

Délibération n°40/2014

Nouveau tarif cantine.

Monsieur le maire donne lecture de la nouvelle tarification de la restauration scolaire de Doudeville applicable à la rentrée 2014.

- Maternelle 4.78 € le repas.
- Primaire 4.86 € le repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer de la manière suivante :

- Participation des parents 3.32 €.
- Participation de la commune pour les enfants du primaires 1.54 €.
- Participation de la commune pour les enfants de la maternelle 1.46 €.

Soit une participation de 30% aux frais de restauration.

Délibération n°41/2014

Cession de matériels.

Monsieur le maire propose de procéder à la cession de matériels devenus obsolètes à savoir :

- 1 PC
- 1 Imprimante Laser
- 1 Photocopieur
- 1 Destructeur de papier
- 1 Téléphone fax

L'ensemble de ces matériels est proposé pour une cession à titre onéreux en faveur de Mme Hélène Ducastel Secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal vu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de réformer ces matériels considérés comme obsolètes,
- Décide de les sortir des immobilisations,
- Décide de les céder à titre onéreux,

- Fixe le prix de l'ensemble à 50,00€
- et autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

Questions et Informations diverses.

Avancement, gestion cimetièrre (Matthieu CLAEYS 2^{ème} Adjoint) :

Matthieu Claeys informe le conseil municipal que du bétail est entré dans le cimetière et a détérioré deux tombes anciennes. Un courrier en recommandé a été envoyé aux propriétaires du bétail.

Matthieu Claeys présente au conseil municipal l'avancement de ses travaux sur la gestion du cimetière.

Reprise du plan du cimetière et du registre des concessions en format informatique. Ces outils informatiques permettront de faciliter la mise en place des renouvellements ou reprises des concessions funéraires.

Le conseil municipal félicite Matthieu Claeys pour son travail de recherche et l'élaboration de ces fichiers informatiques.

Dossier Taxe de cession :

Monsieur le maire a déposé plainte par saisine auprès du Procureur de la République afin de défendre les intérêts de la commune pour le non-paiement d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Cette taxe vient d'être réglée via les services fiscaux, Monsieur le maire fait part de sa satisfaction de voir aboutir positivement ce dossier après plus de deux ans de procédure.

Eclairage Public La Ruelle et Yémanville Rue de la Mare des Saules:

La société SDEL intervenant pour le syndicat électrique (SDE) doit prochainement reprendre les travaux suite au vol de candélabres.

Dégradation talus et accotement VC 2 Route de Yémanville :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur Mylle lui précisant qu'il allait remettre le talus et accotement VC n°2 en état après la récolte des pommes de terre.

Agenda Fêtes & Cérémonies

Après échanges, monsieur le maire propose en plus des manifestations actuelles la remise des colis des anciens autour d'un café et d'organiser la fête des mères en 2015.

Agenda :

Date	Heures	Fêtes & Cérémonies
samedi 6 décembre 2014	16 heures	Gouter remise colis des anciens
Mardi 11 novembre 2014	11 heures	Commémoration
samedi 13 décembre 2014	17 heures	Fête de Noël
samedi 10 janvier 2015	17 heures	Cérémonie des vœux 2015
samedi 30 mai 2015	17 heures	Fête des Mères.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00 et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue le vendredi 28 novembre 2014.